

Honoraires de l'agence

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE

Modalités A la charge de
(%, forfait, tranches)

Appartement
Maison
Local commercial (murs)
Parts sociales de SCI
Bien rural
Terrain
Fonds de commerce
Autres ventes (lots de lotissement, ventes en l'état futur d'achèvement, garage...)

Jusqu'à 80 000 Euro
Forfait de 6 000 Euro

Vendeur ou
Acquéreur suivant mandat.

Supérieur à 80 000 Euro
6% TTC du prix de vente

LOCATION

Modalités A la charge de
(%, forfait, tranches)

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

Locaux meublés et de droit commun

Locaux commerciaux

Locaux professionnels

Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...)

GESTION

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

Locaux meublés et de droit commun

Locaux commerciaux

Locaux professionnels

Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...)

Les honoraires de locations comprennent :
*Entremise et Négociation,
*Visite, constitution du dossier, rédaction du bail,
*Etat des lieux d'entrée et de sortie (en cas de relocation)

Bailleur = 6%HT, soit 7,2% TTC du loyer annuel charges comprises
Locataire = 15 euros TTC /M2
+++++

Locataire = 12%HT, soit 14,4% TTC du loyer annuel charges comprises

Les honoraires de gestions comprennent, entre autres :
*Le recouvrement et l'établissement des quittances de loyers,
*La révision du loyer,
*La régularisation des charges,
*Le remboursement des Impôts et taxes,
* La gestion des petits travaux d'entretien,
* La gestion des sinistres, etc

A la charge du bailleur

Les honoraires correspondent à :
6% TTC des loyers annuels CC.

Assurance loyers impayés possible : nous contacter

GEFIMO-SBI : 26, rue de l'Amiral Mouchez - 75014 PARIS
Tél : 01 45 88 63 12 - Fax : 01 45 88 55 64 - email : pierre.patas@orange.fr
SARL au capital de 8 000 Euros - RCS PARIS 387 952 617 -
N°TVA intracommunautaire: FR65 387 952 617 00059
Garantie financière - CGAIM - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS
Carte Professionnelle Transaction T13656 et Gestion n° G5719

La remise d'une note est obligatoire.
Honoraires au/...../.....

¹ TVA au taux en vigueur à 19,60% incluse
² Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.
³ On ne peut facturer d'état des lieux au locataire. En cas d'intervention d'un huissier, cf. art. 3. loi du 6/07/1989